

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le mardi 14 mars 2017 à 18h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Meagan Reid, Dany Langlois, Nicole Bernier, Nicolas Lagueux et Josée Hayes formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du secrétaire-trésorier du 10 mars 2017 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2017-090 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 14 mars 2017. Il est 18h15 . **ADOPTÉ**

2017-091 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Nicolas Lagueux

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉ**

2017-092 VENTE POUR TAXES 2017

ATTENDU QUE conformément aux articles (511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*) ou (1022 et suivants du *Code municipal*), le secrétaire-trésorier doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyée par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

- | | | |
|----|-----------------------|--|
| 1) | Numéro de matricule : | 1240-90-8941 |
| | Propriétaire : | Jean-Paul Blais
232 Chemin Gosford Ouest
Westbury (Québec) J0B 1R0 |
| | Numéro de cadastre : | 4182219-P1 |
| | Taxes municipales : | 392,44 \$ |

	Taxes scolaires :	<u>175,58</u>
	Total des taxes :	568,02 \$
2)	Numéro de matricule :	1339-90-7495
	Propriétaire :	Éric Veilleux 244, rue Saint-Jean Ouest East Angus (Québec) J0B 1R0
	Numéro de cadastre :	4181033
	Taxes municipales :	4329,35 \$
	Taxes scolaires :	<u>1056,10 \$</u>
	Total des taxes :	5385,45 \$
3)	Numéro de matricule :	1438-19-6141
	Propriétaire :	Jean-François Talbot 385, rue Des Pins, App. 3 Cookshire (Québec) J0B 1M0
	Numéro de cadastre :	4181101
	Taxes municipales :	6241,91 \$
	Taxes scolaires :	<u>213,02 \$</u>
	Total des taxes :	6454,93 \$
4)	Numéro de matricule :	1438-77-5442
	Propriétaire :	Lucie Baillargeon Colette Lavallière 100, rue Saint-Jean Est East Angus (Québec) J0B 1R0
	Numéro de cadastre :	4181272
	Taxes municipales :	3117,12 \$
	Taxes scolaires :	<u>854,48 \$</u>
	Total des taxes :	3971,60 \$
5)	Numéro de matricule :	1439-00-1854
	Propriétaire :	Kevin Gosselin 236, rue Saint-Jean Ouest East Angus (Québec) J0B 1R0
	Numéro de cadastre :	4181315
	Taxes municipales :	3584,64 \$
	Taxes scolaires :	<u>945,30 \$</u>
	Total des taxes :	4529,94 \$

ADOPTÉ

2017-093 PIIA – 274 WARNER

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 22 février 2017, a étudié la demande de permis de rénovation de quelques fenêtres sur la façade principale ainsi que la façade est du 274 Warner;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par la conseillère Josée Hayes

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation au propriétaire du bâtiment situé au 274 Warner. **ADOPTÉ**

2017-094 PIIA – 102 ANGUS NORD

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 22 février 2017, a étudié la demande de permis de rénovation de la façade principale et une partie des façade sud et nord du 102 Angus Nord;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Nicolas Lagueux

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation au propriétaire du bâtiment situé au 102 Angus Nord. **ADOPTÉ**

2017-095 ADJUDICATION DE CONTRAT – COLLECTE DES ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT que le contrat d'enlèvement et de transport des ordures et des matières recyclables se termine le 31 mars 2017.

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur SEAO.

CONSIDÉRANT que quatre entreprises ont soumissionné.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Sani-Estrie inc.. pour un montant annuel de 188 317,09 \$ incluant les taxes, et ce, pour un contrat de trois ans se terminant le 31 mars 2020.

ADOPTÉ

2017-096 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 18h26.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2017-095	Adjudication de contrat – Collecte des ordures et matières recyclables